

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET
EUROPÉENNES

—
LE MINISTRE
—

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE

- 3 JAN. 08 000095 CM

Courrier reçu le

- 7 JAN. 2008

Monsieur le Député,

Vous avez appelé mon attention sur le conflit sévissant à Sri Lanka. La situation est en effet préoccupante. Depuis plusieurs mois, les affrontements ont repris entre l'armée gouvernementale et les Tigres de libération de l'Eelam Tamoul (LTTE) et deux attentats meurtriers ont récemment frappé l'île. La situation des droits de l'homme dans l'île reste également inquiétante.

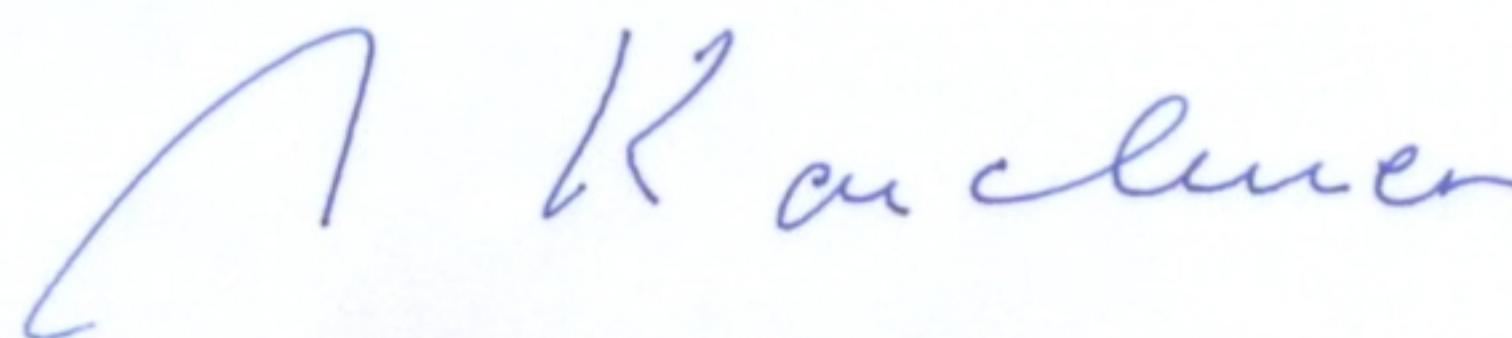
La France, comme ses partenaires européens, exprime régulièrement aux autorités sri lankaises sa vive préoccupation devant cette situation, que ce soit lors de rencontres bilatérales ou dans les enceintes internationales comme elle l'a fait récemment au Comité des Droits de l'Homme à Genève.

J'ai indiqué très clairement à mon homologue sri lankais, en visite à Paris le 6 septembre, que nous attendions des progrès significatifs en matière de droits de l'homme.

Parallèlement, la France, comme ses partenaires européens, continue d'exhorter les deux parties à renoncer à la violence et à renouer le dialogue. En effet, seule une solution politique obtenue par la négociation permettra de trouver une issue acceptable pour l'ensemble des communautés de Sri Lanka et de mettre un terme au conflit.

Je peux vous assurer que la France continuera de porter la plus grande attention et la plus grande vigilance, tant à titre bilatéral qu'en tant que membre de l'Union Européenne, à l'évolution de la situation à Sri Lanka.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma haute considération.



Bernard KOUCHNER

Monsieur Armand JUNG
Député du Bas-Rhin
Conseiller Général
40, Avenue des Vosges
67000 STRASBOURG